

dépensés et payés par la société, en compensation de tous services rendus par les secrétaires à ces sociétés.

Le Conseil d'agriculture charge le secrétaire d'envoyer aux sociétés dont les programmes d'opération pour l'année courante ne sont pas encore en règle, un avis formel et final que si dans le délai à être fixé par le département d'agriculture, ces sociétés ne se sont pas conformées à la loi et aux règlements du Conseil au sujet de leurs programmes, leur octroi pour cette année leur sera supprimé afin d'être employé aux fins d'améliorations agricoles pourvues par la section 1671 de la loi.

En vue de rendre plus général l'emploi des divers engrais du commerce, le Conseil recommande aux sociétés d'en faciliter l'achat et la distribution à leurs membres et permet que la moitié de la souscription des membres soient employée à tels achats, pourvu que tel don remplace l'octroi gratuit en grains de mil et de trèfle que les sociétés d'agriculture ont la permission d'accorder.

MM. Blackwood et Barnard font un rapport verbal de leur visite aux examens de la faculté d'art vétérinaire à l'Université McGill à Montréal, lequel rapport sera soumis par écrit à la prochaine réunion du Conseil. A la suite de ce rapport, l'honorable M. Joly de Lotbinière fait part au Conseil de plusieurs demandes, qui lui ont été faites dans les cantons de l'est, de réorganisation de l'école anglaise d'agriculture. Il s'en suit une discussion à laquelle prennent plus particulièrement part MM. Pilon, Rocheleau, Blackwood, Descarries et Marsan.

Le président informe le Conseil des arrangements qu'il a faits en vue de faciliter la fabrication des tuyaux de drainage et d'encourager le drainage dans le district de Québec, en réponse aux demandes pressantes d'un grand nombre de cultivateurs du district de Québec. A l'avenir, des tuyaux de drainage seront mis en vente à "La Petite Rivière" près de Québec aux prix suivants par mille pieds, pour ceux de

1½	pouces de diamètre intérieur	\$8,00
2	"	\$10,00
3	"	\$16,00
4	"	\$24,00

et en proportion pour les dimensions de 5 et 6 pouces. Le Conseil approuve ces arrangements qui promettent de satisfaire un des besoins les plus pressants de l'agriculture, en cette province.

Monsieur Descarries informe le Conseil que M. Chs. Sheperd, No 402 rue Parthenais, Montréal, tiendra cette année un magasin et d'avance, les tuyaux de drainage dont on pourrait avoir besoin, aux prix suivants :

2	pouces, \$12 par 1000 pds, poids 2½	lbs F. O. B. sur les chars ou aux
3	" 18	" 5½ " [fourneaux.
4	" 27	" 6½ "
5	" 38	" 9 "

longs par des tuyaux 12½ pouces.

Cette déclaration est également accueillie avec satisfaction, et le Conseil espère que les cultivateurs du district de Montréal profiteront de cette occasion d'égoutter leurs terres à bon marché.

Le président fait rapport que la commission du concours provincial du mérite agricole s'est réunie hier et se réunira de nouveau après l'ajournement du Conseil, afin d'arrêter les mesures nécessaires à l'examen des terres dans la 2e région agricole, lequel examen commencera le ou vers le 15 juin prochain.

Et le Conseil s'ajourne.

ED. A. BARNARD,
secrétaire du Conseil d'agriculture et
directeur du Journal d'agriculture.

SILOS ET ENSILAGE.

La circulaire qui suit est adressée aux officiers et directeurs des sociétés d'agriculture. Elle résume en peu de mots les questions se rapportant aux silos et à l'ensilage et contient cependant ce qu'il faut pour réussir parfaitement dans l'essai de ce nouveau mode de conservation des fourrages verts.

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION.

Québec, juin 1891.

Monsieur, — L'honorable M. Joly de Lotbinière me prie de faire observer à tous ceux qui demandent des renseignements sur les silos et l'ensilage, en rapport avec les sociétés d'agriculture, qu'il est du devoir de la société d'agriculture de décider par une résolution du bureau des directeurs si elle distribuera pour silos et ensilage un certain nombre de prix, tel que mentionné dans la circulaire du département de l'agriculture en date du 10 avril dernier, ou bien si elle accordera tout le montant, des prix pour silos et ensilage, alloué par le gouvernement à un seul cultivateur choisi avec soin et demeurant près du centre du comté.

Pour nourrir douze vaches pendant l'hiver, je vous conseille de faire un silo de 12 x 12 x 12, mesures intérieures ; cela vous donnera environ 10½ x 10½ x 12 ou 1320 pieds cubes d'ensilage environ, di. ons 1200 pieds cubes, à cause du tassement une fois le silo rempli.

Or un pied cube d'ensilage de maïs bien fait donnera en moyenne 40 lbs. d'ensilage. Il suffit de 20 lbs. d'ensilage par jour, ajoutées à la paille et au foin, pour faire donner du lait aux vaches, en hiver comme en été, pourvu qu'on y ajoute une moyenne d'environ 3 lbs. de moulée quelconque, pendant la lactation. Vous auriez donc de l'ensilage pour 2400 jours à 20 lbs. par vache ou pour 200 jours à 12 vaches.

Un arpent de bon blé d'inde d'ensilage doit produire au moins 15 tonnes, s'il est bien cultivé. Environ deux arpents de blé d'inde vous donneraient donc 60.000 lbs., soit 12.000 lbs. de plus qu'en contiendrait votre silo, ce qui serait très utile dans l'alimentation du troupeau dans l'automne avant d'établir les vaches.

Le bon blé d'inde canadien, semé à 6 pouces dans les rangs, entre les tiges, et 27 pouces entre les rangs, si la terre est chaude et bien engraisée, donnera tout ce qu'il vous faut d'ensilage, et cet ensilage vaudra le double du blé d'inde à dents de cheval de l'ouest. Trois gallons par arpent de semence suffisent.

La charpente du silo doit être faite en madrier de 3 pouces sur 8 ou 9 de largeur, placés debout de 2 pieds en 2 pieds. Vous pouvez, si vous voulez, y mettre du bois embouveté des deux côtés. Je préfère la planche commune non embouvetée, mais l'on devra remplir le vide avec de la terre ordinaire. J'y ajoute un peu de "coal tar" sur deux pieds de hauteur, au bas, pour éloigner les rats, etc. De même, je mélange à la terre du pied du silo un peu de "coal tar", et je bats cette terre solidement. Ce fond en terre et "coal tar" est le plus économique et le meilleur possible. Il doit être parfaitement égoutté.

Il va s'en dire que votre silo de 12 x 12 x 12 prendra 28 madriers de 3 x 8 (ou 9) pour la charpente, en supposant qu'il faille le faire à neuf, et 1152 pieds de planche d'entourage. Il y aura de plus la sole et la sablière qui peuvent être faites de bois de 3 pouces sur 8 ou 9.

Restera la couverture du silo une fois rempli. Pour cela c'est bouts de vieilles planches suffisent, en mettant deux rangs l'un sur l'autre. Il faut couvrir les joints sur le long.

Il va s'en dire qu'en faisant votre silo à l'intérieur d'une grange, il vous faudra moins de planche, parce que le lambris de la grange se trouvera utilisé. Je vous ai donné les principes à suivre pour que le silo soit suffisamment fort pour résister à la pression et aussi le mode d'empêcher l'air d'y entrer.

Je vous conseille de rehausser avec soin le bas du silo à l'intérieur, et battre ce rehaussement pour que l'air n'y entre ni par les côtés, ni par le dessous.

Afin d'empêcher de pourrir le bois qui sera plus ou moins enterré, je conseille de lui donner une bonne couche de blanchissage à la chaux, et quand elle aura séché, de saturer le bois par une bonne couche de coal tar. Le bois ainsi préparé durera longtemps. De même pour l'intérieur du silo. Mais alors il vaudra mieux couvrir en y mêlant du pétrole brut, et cela longtemps avant d'y mettre l'ensilage, afin que cette peinture ait le temps de sécher parfaitement. Si le silo devait être rempli aussitôt fait, il faudrait ne peindre l'intérieur qu'au printemps suivant afin que l'odeur du coal tar puisse s'évader et n'imprègne pas l'ensilage.